



Konkurse - Faillites - Fallimenti

NE

1. Débitrice: **SMP Production SA**, Route de Bellevue 25, 2400 Le Locle
2. Déclaration de faillite: 22.10.2009
3. Suspension de faillite: 08.02.2010
4. Echéance selon art. 230 al. 2 LP: 08.03.2010
5. Avance de frais: CHF 5'000.00

Indication: La faillite sera clôturée si, dans le délai susmentionné, les créanciers n'en requièrent pas la liquidation et ne fournissent pas la sûreté exigée pour les frais qui ne seront pas couverts par la masse. La réclamation ultérieure d'avances supplémentaires est réservée.

6. **Remarques:** But: recherche, développement, fabrication, usage, vente et service après-vente de pièces de montres; acquérir, détenir et vendre des titres de société suisse ou étrangère, quelque soit le but de ces sociétés; effectuer toutes opérations, commerciales, industrielles, mobilières ou immobilières, à l'exception des opérations visées par la loi fédérale sur l'acquisition d'immeubles par des personnes à l'étranger.
Si aucune avance de frais n'est effectuée, chaque créancier gagiste peut, dans un délai de 20 jours dès la publication, exiger de l'Office la réalisation de son gage (prestations de sûretés) conformément à l'art. 230a LP.

Office des faillites
2053 Cernier

00456343

